



In Situ
Revue des patrimoines

18 | 2012
Le cheval et ses patrimoines (1ère partie)

Un château et des chevaux : sauvegarde et valorisation du patrimoine écrit du haras de Pompadour

Gisèle Drigeard et Véronique Latreille de Lavarde



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/9772>
DOI : 10.4000/insitu.9772
ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Gisèle Drigeard et Véronique Latreille de Lavarde, « Un château et des chevaux : sauvegarde et valorisation du patrimoine écrit du haras de Pompadour », *In Situ* [En ligne], 18 | 2012, mis en ligne le 30 août 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/9772> ; DOI : 10.4000/insitu.9772

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Un château et des chevaux : sauvegarde et valorisation du patrimoine écrit du haras de Pompadour

Gisèle Drigeard et Véronique Latreille de Lavarde

- 1 Classer, conserver, communiquer sont les principales missions des Archives. À cette définition, nous pouvons ajouter sauvegarder et valoriser, car il s'agit bien là de protéger tout d'abord, puis de mettre en valeur le patrimoine du haras de Pompadour afin de le rendre visible, accessible et lisible par les chercheurs, érudits ou simples lecteurs.

Genèse d'un sauvetage

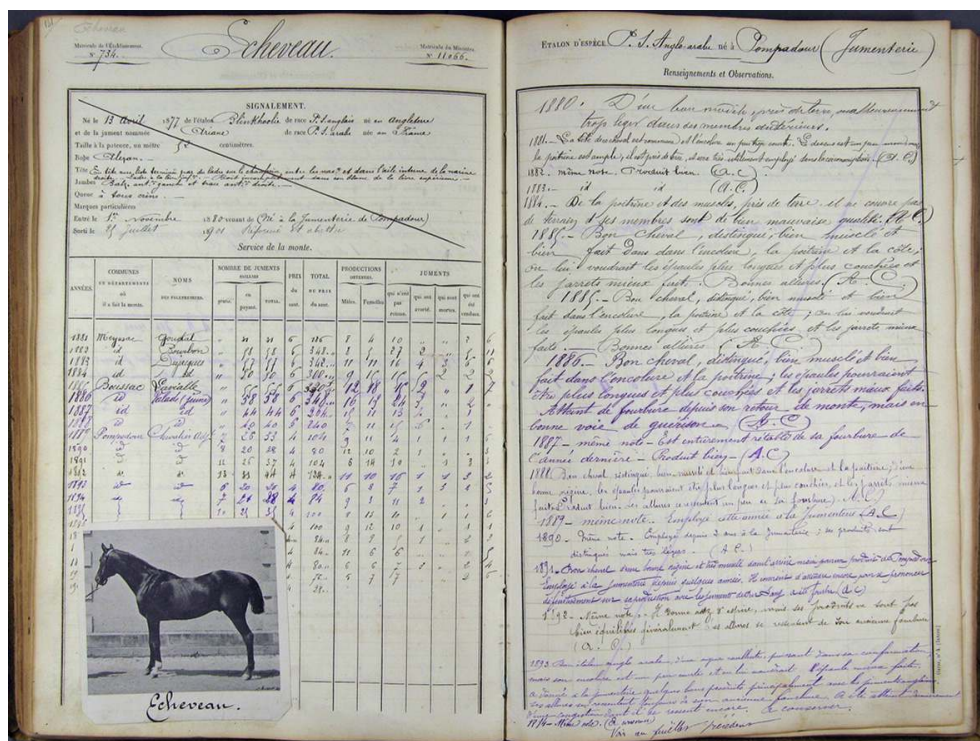
- 2 Dès avril 1999, plusieurs acteurs de la Direction des haras, des Bâtiments de France, de la Direction régionale des affaires culturelles du Limousin ont engagé une réflexion sur la mise en valeur du patrimoine culturel et touristique du haras de Pompadour, projet comportant la création d'un « espace muséographique ».
- 3 À la suite de cette première réunion, Bernard Maurel, directeur du haras de Pompadour, a contacté Nicole de Blomac, docteur en histoire et historienne du cheval qui deviendra porteur de ce projet scientifique et culturel. Au cours d'une nouvelle réunion, en février 2000, autour du directeur du haras et de Stéphane de Veyrac, son successeur, Nicole de Blomac, particulièrement sensible aux dangers qui menaçaient les archives anciennes du haras national de Pompadour – danger de dispersion, de disparition, de détérioration –, a formulé l'impérative nécessité de réaliser un inventaire exhaustif et professionnel de tous les éléments, documents d'archives, livres, photos, etc. Elle fut donc officiellement chargée de trouver un stagiaire et de le guider dans son travail.
- 4 Agnès Manneheut, qui terminait ses études à l'École nationale des chartes, a répondu favorablement à cette sollicitation, sa thèse portant sur *L'élevage des chevaux de travail dans*

l'Orne au XIX^e siècle¹. Hélène Say, directrice des Archives départementales de la Corrèze, accepta d'accueillir ces archives. Elle dut obtenir préalablement les accords de la direction des Archives de France et du directeur des Archives départementales de la Haute-Vienne, également compétent pour recevoir ce dépôt. Ces accords obtenus, une convention entre le Président du Conseil général de la Corrèze et le directeur du Haras national de Pompadour, signée le 20 juin 2001, autorisait ce transfert. Il s'agissait là d'une démarche quasiment pionnière, très peu de haras ayant alors confié leurs papiers (et leur passé !) aux Archives départementales.

Nécessité d'un récolement

- 5 Agnès Manneheit, archiviste paléographe, a donc entrepris le colossal travail de récolement et d'évaluation du patrimoine de Pompadour. Sa mission consistait à rechercher et à répertorier l'ensemble des documents et objets constituant l'histoire du domaine, du moindre feuillet au plus gros registre (fig. n°1), parfois dans des endroits aussi improbables qu'au « pied de l'escalier, par terre près du mur ». Ce travail, conduit avec une rigueur exemplaire entre juin et octobre 2000, a engendré un *État des sources sur l'histoire du haras de Pompadour*². Elle a ainsi localisé et décrit, de façon minutieuse, l'ensemble des pièces d'archives et ouvrages historiques, conservés au château et qui ont fait l'objet du dépôt aux Archives départementales de la Corrèze, lesquelles conservaient déjà depuis 1981 les documents du SIRE, Système d'Identification Répertoire des Équidés.

Figure 1



Registre de matricules des étalons 1868-1887. Collection Archives départementales (1585Wdep 224). Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

- 6 Créé par la Direction des haras nationaux et opérationnel à Pompadour depuis 1976, le SIRE a pour vocation de réunir et de centraliser dans un fichier « l'état civil » de l'ensemble des équidés de l'hexagone. Cette identification comprend une description des marques de l'animal et utilise également des méthodes complémentaires telles que l'A.D.N, le contrôle de filiation et la puce électronique pour identification instantanée. Auparavant, les vingt-trois haras nationaux assuraient individuellement la gestion de la monte.

Prise en charge par les Archives départementales

- 7 Le transfert des archives anciennes s'est concrétisé dans les mois qui ont suivi la signature de la convention. Le déménagement, préparé par Agnès Manneheut, restera dans le souvenir de ceux qui ont œuvré au transport des nombreux cartons dans les escaliers en colimaçon et les couloirs étroits du château comme l'un des versements les plus difficiles.
- 8 Un fonds aussi précieux ne pouvait rester longtemps sans attention et très rapidement s'est formé le projet de sa mise en valeur.
- 9 Avant de mettre en œuvre le classement – « opération qui consiste dans la mise en ordre intellectuelle et physique des dossiers constitués en articles, à l'intérieur d'un fonds et des documents d'archives à l'intérieur des dossiers »³ –, une appréciation du fonds dans sa globalité était nécessaire, dans une phase de découverte et d'observation. Il s'agissait-là en effet d'une mission inédite pour les deux « archivistes » qui étaient habituellement en charge d'archives exclusivement contemporaines.
- 10 Découverte physique et premier contact avec le « matériau » lors du déchargement des multiples caisses ; observation également : quels renseignements sont contenus dans un registre d'ordre de propriétés ? Que nous apprend l'inventaire du mobilier du château entre 1780 et 1788 ?
- 11 Dans une salle de tri des Archives (**fig. n°2**), lieu central de toutes les manipulations propres au traitement d'un fonds, le premier travail a consisté à recenser les différents types de documents. Il a fallu, dans un premier temps se familiariser avec l'écriture, les formules administratives et les différents types de documents, datés du XVIII^e au XX^e siècle. Un ordre thématique, puis chronologique a été choisi, afin d'établir le plan de classement le plus cohérent possible.

Figure 2



Salle de tri des Archives départementales de la Corrèze. Collection particulière.
Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

- 12 Toute la partie relatant la création du haras et les origines du domaine a évidemment trouvé sa place en tête du fonds.
- 13 L'histoire de Pompadour s'est ensuite déroulée à travers la correspondance, le personnel et l'organisation intérieure, la comptabilité, les inventaires.
- 14 Vient ensuite une partie plus spécifiquement consacrée aux animaux, comprenant : les inspections générales, les registres de matricule, la monte, des registres de signalement des animaux du haras incluant bovins et chevaux de trait, des états sanitaires, les concours et courses, la généalogie.
- 15 La documentation et les publications, ainsi que les affiches et documents figurés terminent ce classement.
- 16 Une partie des archives ayant brûlé dans l'incendie qui a ravagé les combles du château en 1834, le fonds comporte quelques lacunes. En revanche, la plupart des documents versés étaient en bon état.
- 17 Néanmoins, il s'avéra nécessaire, au fil de ce classement de procéder à un léger toilettage des registres et autres pièces. La poussière est un élément consubstantiel à l'archive ancienne. Loin d'être redoutée par l'archiviste, elle peut s'avérer une alliée. Le dépoussiérage est en effet l'occasion de contrôler le bon état sanitaire du document, de s'assurer qu'aucune moisissure n'a entamé son œuvre destructrice.
- 18 L'état du papier rend parfois la manipulation très délicate. Débarrasser les documents des épingles rouillées, familièrement surnommées « épingles tétanos », laisse des traces indélébiles sur le papier : deux trous rouillés, jamais comblés.

- 19 Afin de mieux valoriser le fonds auprès des chercheurs s'est formé très rapidement le projet de réaliser et de publier un répertoire numérique plutôt qu'un simple bordereau de versement.

Approche de terrain et retour sur l'histoire de Pompadour

- 20 Des contacts ont été pris avec les acteurs de terrain au sein du haras, indispensables pour s'imprégner des lieux mêmes, tant du château, que de l'hippodrome, de Puy-Marmont, de la Jumenterie de la Rivière, des Monts, de Chiniac, de la Vilatte, tous ces lieux découverts et évoqués au fil de ce classement.
- 21 C'est ainsi que plusieurs visites furent organisées sur l'ensemble du domaine de Pompadour qui se répartit sur plusieurs communes : Arnac-Pompadour, bien nommée Cité du cheval, Beyssac et Saint-Sornin-Lavolps. La rencontre avec Maxime Dupuy, agent technique des haras, retraité, s'est révélée particulièrement enrichissante. Ses connaissances historiques ainsi que son enthousiasme à transmettre son savoir ont révélé ce site, dans ses aspects les plus pittoresques, non seulement le château mais également les autres propriétés du domaine et notamment les très originales écuries des Monts.
- 22 Le château de Pompadour (**fig. n°3**) et toutes ses dépendances était depuis 1745 la propriété de Jeanne Antoinette Poisson à qui Louis XV offrit le titre de marquise de Pompadour. Nul ne saurait affirmer que la marquise y séjourna (bien que Jules Tixier⁴ lui attribue une visite de quelques mois), mais on lui doit la création, à Pompadour, du premier haras royal, lequel, au fil d'une histoire souvent chaotique, deviendra le haras national que nous connaissons aujourd'hui.

Figure 3



Château de Pompadour, façade sud. Collection particulière.

Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

- 23 Ce site incomparable, protégé au titre des monuments historiques⁵ domine l'hippodrome (**fig. n°4**). Construit à l'initiative d'Antonin de Lespinats, directeur du haras de 1834 à 1843, le nouvel hippodrome est inauguré le 27 août 1837. Il connaît un véritable essor durant la première moitié du XIX^e siècle, qui voit la création de la Société d'encouragement de Pompadour pour la propagation et l'amélioration des chevaux, et la publication du *Bulletin hippologique* jusqu'en 1851⁶, ainsi que l'organisation de nombreuses courses. Les demi-sang arabes et anglo-arabes, issus des étalons de Pompadour se montrent excellents dans les nouvelles activités sportives développées par la Société hippique française au milieu du XX^e siècle. Toujours très réputé, il accueille, actuellement, de nombreuses manifestations estivales, parmi lesquelles la fameuse journée du chapeau et de l'élégance ou la *Three Nations Cup*, course réservée aux cavaliers anglais, irlandais et français.

Figure 4



Hippodrome de Pompadour. Collection particulière.

Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

- 24 L'écurie de la marquise, située tout près du château est une écurie de prestige. Elle était autrefois réservée aux chevaux de selle et d'attelage des résidents du château. Plus loin, bordant la cour de l'Orangerie, se trouvent les écuries de l'entraînement, jadis dévolues aux jeunes chevaux destinés à la course. Elles accueillent les poulains et pouliches nés à la Rivière et élevés à Chignac.
- 25 Face aux écuries de l'entraînement, un manège couvert, construit en 1817 d'après les plans de l'ingénieur départemental Mesnard, est encore utilisé pour l'entraînement des jeunes sujets.
- 26 Dans l'aile Est, est entreposée la collection des voitures hippomobiles du haras (**fig. n°5**).

Figure 5



Voiture hippomobile. Calèche. Collection Archives départementales (1Num 634).
Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2002.

- 27 Derrière un imposant portail de fer forgé, entre deux tours rondes, faisant face au porche d'entrée du château, se trouve Puy Marmont. L'écurie numéro un, partiellement détruite par un incendie en 1999, remarquablement reconstruite en 2002, loge les étalons de Pompadour, pur-sang arabes et anglo-arabes, ainsi que les étalons de trait. L'écurie numéro deux est désormais à la disposition des compétiteurs. La troisième écurie, située derrière le pavillon d'honneur, héberge les chevaux de trait. Le pavillon d'honneur abrite le bureau du haras et l'atelier de sellerie. Il renferme également, dans la sellerie d'honneur, une collection d'harnachements et de chambrières. Théâtre de nombreux événements équestres, la cour d'honneur (**fig. n°6**) et les carrières de Puy Marmont accueillent des manifestations hippiques (saut d'obstacles, dressage...) de niveau national et international. La plus connue se déroule autour du 15 août et inclut des épreuves nocturnes.

Figure 6



Puy Marmont, cour d'honneur. Collection particulière.

Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

- 28 Sur la commune de Beyssac, la jumenterie nationale de la Rivière (**fig. n°7**), est un lieu unique en France de préservation et d'amélioration des races chevalines, véritable centre technique de reproduction de pur-sang arabes et d'anglo-arabes. Ses quatre-vingt-neuf hectares de pâturages forment un véritable écrin de verdure. La jumenterie se compose de plusieurs bâtiments : l'écurie de l'horloge (**fig. n°8**), construite en 1783, accueille encore aujourd'hui vingt-cinq à trente juments. La chapelle du château est attenante à l'écurie du même nom. Cette écurie abrite la maternité, aujourd'hui surveillée par un système de caméra vidéo. Autrefois, c'était un palefrenier qui assurait cette surveillance, comme en témoigne le coffre-lit baptisé également « le cercueil » qui se trouve toujours dans la chapelle.

Figure 7



Jumenterie nationale de la Rivière, château. Collection particulière.
Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

Figure 8



Jumenterie nationale de la Rivière, écurie de l'horloge. Collection particulière.
Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

- 29 Le même Antonin de Lespinats, dont le premier souci est l'aménagement rationnel des écuries et des pâturages qu'il connaît parfaitement, choisit d'y installer les juments et leurs poulains jusqu'à leur sevrage. La jumenterie, victime des aléas de l'histoire manqua de disparaître en 1860 en raison de la convoitise du général Fleury qui voulait s'approprier Pompadour. Sauvée par Joseph Brunet, avocat de renom et vice-président du Conseil général de la Corrèze, qui intervint auprès de l'empereur Napoléon III, la jumenterie connaît cependant par la suite une période difficile, tout comme l'ensemble du domaine. En effet, Pompadour ne compte plus, alors, que quelques étalons anglais et un seul arabe. La loi organique de 1874, ou « loi Bocher » qui réorganise l'ensemble des haras ordonne le rétablissement de la jumenterie qui « se composera de soixante juments, exclusivement consacrées à la production du cheval de sang arabe et anglo-arabe ». Le Limousin devient alors une des principales régions productrices.
- 30 Les jeunes poulains restent avec leur mère jusqu'à l'âge de six mois. C'est à Chignac qu'ils font l'expérience douloureuse de la séparation maternelle ; là, c'est désormais l'homme qui entoure d'affection et d'attention ces jeunes chevaux. Ils séjournent deux à trois ans à Chignac, avant leur départ pour les écuries du château où ils seront débouffés, dressés et montés.
- 31 La ferme des Monts, consacrée à l'élevage de la race bovine limousine, est rattachée au domaine de Pompadour. Le site des Monts, caractérisé par des écuries à l'architecture originale (**fig. n°9**) est également réputé pour avoir donné un pape à l'Église. Une stèle nous rappelle qu'Innocent VI naquit sur cette propriété.

Figure 9



Les Monts, écuries. Collection Archives départementales de la Corrèze (1Num 694).
Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2002.

- 32 Toutes ces visites ont permis la découverte d'un patrimoine d'exception. Elles ont amené un regard différent sur ces archives, associant aux papiers un univers vivant. Le traitement en lui-même de ce fonds a représenté un travail important, non seulement de classement mais également de conditionnement. Il était nécessaire de protéger ces documents historiquement précieux afin de les mettre à l'abri des attaques du temps et autres éléments destructeurs tels que la lumière et les parasites. Par ailleurs, ce classement a permis l'approche de nombreux personnages, contemporains ou non, mais acteurs de l'histoire du domaine de Pompadour de 1739 à 1996. Pour n'en citer qu'un, nous retiendrons bien évidemment le nom d'Antonin de Lespinats, homme d'action énergique et éclairé, organisateur alerte et hippologue érudit, à la fois éleveur et cavalier, dont le passage à la direction du haras demeure emblématique. Il est avec Gabriel de Bonneval, Armand de Fargues et Eugène Gayot, le véritable créateur de la race anglo-arabe.
- 33 Cette expérience passionnante, à laquelle ont été consacrés environ deux ans de travail, a abouti à la réalisation d'un répertoire numérique détaillant quatre-vingt-seize mètres linéaires de documents. Le prêt de photographies et de lithographies appartenant au haras, ainsi que les nombreux clichés pris au cours des visites de terrain ont permis de compléter la partie illustrée.

Une bibliothèque à sauver

- 34 En 2005, une réorganisation du haras a nécessité le déménagement de l'équipe dirigeante installée dans le château. Il était donc urgent de se préoccuper du devenir du fonds d'ouvrages de bibliothèque (**fig. n°10**), dispersé dans les combles du château, et les bibliothèques des différents bureaux de direction. Une nouvelle aventure se dessinait,

dans la continuité de la précédente. Bien que très différent de la première expérience mais également beaucoup plus bref, ce deuxième « sauvetage » fut l'occasion d'une nouvelle visite, nouvelle immersion dans ce monde si singulier et prégnant qu'est celui du cheval.

Figure 10



Ouvrages de bibliothèque. Collection particulière.

Repro. Archives départementales. © Conseil général de la Corrèze, 2011.

- 35 L'expérience bienveillante de Nicole de Blomac a guidé le choix des volumes ou collections à conserver absolument, par exemple *le Journal des haras*⁷, collection quasi complète, pour la période de 1828 à 1886. La récupération et le traitement de ce fonds a permis de rédiger un récapitulatif exhaustif de ces articles, sous la forme d'un bordereau de versement, permettant leur mise à la disposition des chercheurs et leur consultation aisée.

Exploitation d'une richesse

- 36 L'aboutissement de cette valorisation s'est traduit au sein d'un ouvrage collectif *Cheval limousin, chevaux en Limousin*⁸, en 2007. Les travaux de recherche de référence de Nicole de Blomac sur le cheval et notamment l'anglo-arabe l'avaient, en effet, incitée à fédérer un groupe d'historiens et de chercheurs pour rédiger un ouvrage de synthèse à l'échelle régionale, du Moyen Âge au XX^e siècle. Les Presses universitaires de Limoges ont publié cet ouvrage, au terme de trois années de travail. Plusieurs contributions, dont celles de Nicole de Blomac, se sont nourries de l'inventaire du fonds du haras de Pompadour et ont donné ses premiers titres de reconnaissance à ce précieux fonds patrimonial.

- 37 Signalons également, dans la collection *Itinéraires* des Éditions du patrimoine, la publication consacrée au haras national de Pompadour « *une exception française*⁹ », véritable outil de tourisme culturel.
- 38 Le site de Pompadour a plus de 250 ans d'histoire derrière lui. Son avenir est lié depuis 2010 à une entité nouvelle qui dépend de l'Institut français du cheval et de l'équitation, association des haras nationaux et de l'École nationale d'équitation-Cadre Noir. Pompadour a été désigné comme site expérimental pour mettre au point une stratégie nationale de développement durable. Dans ce projet appelé « Pompadour 2013 », des actions de promotion des arts équestres et du patrimoine et de relance de la race anglo-arabe (**fig. n°11**) ont été engagées.

Figure 11



Jument et son poulain. Collection haras de Pompadour, photo 51.
Repro. Archives départementales de la Corrèze. © Haras de Pompadour.

- 39 Le temps ne se suspend pas. L'exploitation du domaine de Pompadour a continué d'engendrer des archives. Cette évolution produira à son tour de nouvelles archives à classer, à conserver, et à communiquer aux générations futures.

NOTES

1. - MANNEHEUT, Agnès. *L'élevage des chevaux de travail dans l'Orne au XIX^e siècle (1815-1900)*. Paris :École nationale des chartes, thèse soutenue le 13 mars 2002.

2. - MANNEHEUT, Agnès. *Haras nationaux. État des sources sur l'histoire du haras de Pompadour*. Mémoire, Arnac-Pompadour, 2000, (Arch. dép. de la Corrèze 15F 237).
 3. - Association des archivistes français. *Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*. Paris, 2007, p. 113.
 4. - TIXIER, Jules. *Le comte A. de Lespinats, inspecteur général des haras, et le cheval arabe à Pompadour*. Limoges, 1919, p. 9.
 5. - Le château de Pompadour, la tour Clément VI et les fragments de sculptures provenant de l'ancien château du XV^e siècle, réunis en deux trophées placés dans l'avenue du château actuel, ont été inscrits aux Monuments historiques le 9 juillet 1926. L'ensemble du site regroupant les communes d'Arnac-Pompadour, Saint-Sornin-Lavolps et Beyssac est classé au titre des Monuments historiques le 28 février 1941. *Détails de l'arrêté dans la Liste des immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques et sur les sites dans le département de la Corrèze*, (Arch. dép. de la Corrèze, br. 2209).
 6. - *Bulletin hippologique publié par la Société d'encouragement de Pompadour*. Limoges, 1845 (Arch. dép. de la Corrèze, 1706Wdep. 134-135).
 7. - *Journal des haras, chasses, courses de chevaux, journal des haras, remontes, chasses et courses et journal des haras, remonte, agriculture et sports*. Paris, 1828-1886 (Arch. dép. de la Corrèze, 1706Wdep. 1-90).
 8. - BARRIERE, Bernadette et BLOMAC, Nicole de. *Cheval limousin, chevaux en Limousin*. Limoges, 2006.
 9. - *Le haras national de Pompadour, une exception française*. Paris : Éditions du patrimoine, 2008.
-

RÉSUMÉS

Il existait au haras national de Pompadour un patrimoine écrit d'exception dont Nicole de Blomac, historienne du cheval, avait connaissance. Elle a multiplié les démarches auprès de plusieurs acteurs de la Direction des haras, des Archives nationales et départementales de la Corrèze, afin d'organiser le sauvetage de ces archives historiques menacées de dispersion ou de détérioration. Les auteures livrent le récit de l'itinéraire du fonds d'archives anciennes du domaine de Pompadour : du récolement effectué en 2000 par une jeune archiviste paléographe à la démarche pionnière de versement et de classement du fonds aux Archives, puis à sa valorisation par la publication d'un répertoire numérique et d'ouvrages à caractère universitaire.

There is an exceptional literary heritage at the national stud farm of Pompadour and Nicole de Blomac, who is a historian and specialist in horses, was well aware of it. So she stepped up initiatives among the directors of stud farms as well as the directorate of national and regional Archives in order to save this heritage from dispersal or deterioration. The authors give here an account of the itinerary of the old archives collection of the estate of Pompadour, from the checking step taken by a young paleographer in 2000 to the pioneering process of handing this collection over to the Archives and sorting it out, and eventually, its promotion through the publication of a digital directory and academic pieces of work.

INDEX

Mots-clés : agriculture, archives, bibliothèque, cheval, élevage, haras, manifestation sportive, monument historique, patrimoine, tourisme

AUTEURS

GISÈLE DRIGEARD

Conseil général de la Corrèze, direction des Archives départementales, gestionnaire de dossiers archives et de la bibliothèque, classement de fonds contemporains, gdrigeard@cg19.fr

VÉRONIQUE LATREILLE DE LAVARDE

Conseil général de la Corrèze, direction des Archives départementales, gestionnaire de dossiers archives, classement de fonds contemporains, conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Corrèze, vdelavarde@cg19.fr